



Visites futur locataire réalisées par le locataire actuel

Par **Stéphanesteph**, le **03/05/2023** à **16:54**

Bonjour,

Nous quittons notre location en juin et notre propriétaire habite loin.

Il souhaite vendre son bien et me demande d'effectuer les visites.

Une visite pour dépanner je veux bien mais depuis quelques jours, les appels / messages fusent . Je n'ai clairement pas le temps de fixer les rdv + effectuer les visites, répondre aux questions etc.

Je ne suis pas agent immobilier, le propriétaire devrait faire appel à un professionnel ou se déplacer ou me proposer un dédommagement. D'autant plus que des visites pour acheter durent bien plus longtemps que des visites pour louer.

Que dit la loi ? Que me conseillez-vous ?

Merci à vous

Par **Pierrepauljean**, le **03/05/2023** à **18:06**

bonjour

effectivement ce n'est pas à vous de faire le travail du propriétaire

j'espère qu'il n'a pas donné vos coordonnées téléphoniques à des contacts..

si vous avez déjà adressé votre congé au propriétaire, relisez le paragraphe sur les visites dans votre contrat de bail

si le propriétaire décide de vendre, il attendra votre départ pour faire les visites

Par **yapasdequoi**, le **03/05/2023** à **18:45**

Bonjour,

Vous n'avez aucune obligation d'organiser les visites.

Vous devez juste laisser l'accès selon des créneaux convenus d'avance avec le bailleur.

Dites lui de missionner une agence pour faire les visites ou d'attendre votre départ et de s'en occuper lui même.